

La Communauté Israélite de Haguenau et son cimetière

La présence juive à Haguenau remonte au XII^e siècle. Les Juifs, bien qu'officiellement "esclaves de l'Empereur", jouissent déjà d'un statut social reconnu puisqu'on les autorise, dès le milieu du XIII^e siècle, à construire une synagogue.

Pour des raisons inconnues, ils sont chassés en juillet 1346 et réadmis aussitôt en 1347, à condition de payer les dettes de la ville. Puis, arrive le fléau de la peste (1347-1352). Alors que Strasbourg brûle ses Juifs, qu'ailleurs on les noie dans les marais, Haguenau se "contente" de les chasser et de confisquer leurs biens. Pour avoir adopté dans ces circonstances une politique aussi lénifiante, Haguenau se fera blâmer par l'Empereur. Les Juifs sont autorisés à revenir dès 1353 en jouissant en plus d'une protection accordée par l'empereur Charles IV.

Revenus après la Grande Peste, les Juifs ne retrouveront pas leur synagogue : récupérée par un particulier, elle a été cédée à la Ville. Les rescapés (ils ne sont alors plus que cinq ou six familles) trouvent les ressources pour acheter une maison dans la Hoffergasse, l'actuelle rue du Sel.

A partir de 1354 et de la Décapole s'ouvre une période de prospérité pour les Juifs. En un siècle, leur population se multiplie par 6, avec 35 familles vers 1500. La maison de la rue du Sel ne répond plus aux besoins, ce qui amène la construction de la synagogue de 1492.

Cependant, à partir de 1515, la puissance de la Décapole tend à diminuer. La situation générale en Alsace devient plus précaire. Les exactions contre les Juifs et les expulsions se multiplient. En 1528, le célèbre Yossel de Rosheim obtient l'annulation d'un ordre d'expulsion des Juifs de Haguenau, un ordre qui prouve que la bonne entente s'était détériorée en même temps que la situation économique. En 1551, l'empereur Ferdinand promulgue un édit obligeant le port de la rouelle jaune.

En 1558 apparaît pour le bailliage de Haguenau un véritable "Statut des Juifs" avec en préambule : "si on laisse vivre la nation juive qui jusqu'ici a été tolérée par les Chrétiens dans la mesure où elle observait les lois que ces mêmes Chrétiens lui ont dictées, c'est uniquement pour rendre témoignage de la crucifixion de Jésus-Christ et de la mort que cette nation a fait subir à notre Sauveur et du châtement qu'elle s'est attirée par là..."

Suit une série d'interdictions, dont celles d'acquérir sans autorisation du cuivre, du zinc, de l'étain, des habits, de la toile, de posséder une maison, sauf pour y habiter, et des terres autres qu'un jardin, de discuter religion, d'inviter les Chrétiens à venir visiter la Souccah, de donner des pains azymes aux Chrétiens au moment de la Pâque... Toutes ces interdictions constituent a contrario la preuve que ces pratiques se faisaient et que régnaient une certaine connivence entre Chrétiens et Juifs. C'est aussi en 1558 que l'Empereur Ferdinand interdit les synagogues. Dès 1561, un accommodement a été trouvé : l'interdit ne s'applique qu'aux Juifs extérieurs à la ville. En 1628, sous la Réforme, la synagogue est temporairement interdite.

Pendant, la Guerre de Trente Ans (1618-1648), Haguenau consent à abriter les Juifs des villages voisins derrière ses murs en les faisant payer un prix exorbitant. Chaque adulte, chaque enfant... et même chaque tête de bétail est taxé, par jour de présence... Haguenau est un refuge cher, mais un refuge tout de même.

Au lendemain de la guerre, la population juive de Haguenau est tombée à 15 familles alors qu'elles étaient une trentaine en 1560. Si les Juifs restent admis, leur présence en tant que communauté est regardée d'un mauvais œil. Ainsi, une demande de 1660 de faire venir un rabbin est sèchement refusée. Non seulement le fléau de la guerre est présent, mais une rupture s'est produite. Haguenau est, de cœur, fidèle à l'Empire allemand, et opposée au roi de France. Les Juifs sont plutôt favorables au roi qui leur a accordé sa protection par un édit de 1674 et aboli en Haute-Alsace le droit de péage. Et pourtant, ce sont les Français qui vont incendier en 1677 la synagogue qui, comme le reste de Haguenau, sera anéantie par le feu.

En 1683, la synagogue est réinaugurée. Haguenau a alors retrouvé une population juive de plus de 30 familles qui se compteront même 40 en 1735. Le rabinat, refusé en 1660, devient officiel. La synagogue commence à se faire étroite aussi. Entre 1784 et 1808, la population juive double, passant à 654 âmes tandis que Haguenau compte alors environ 10.000 habitants. C'est dans ce contexte de croissance que la nouvelle synagogue est inaugurée le 9 août 1821. Cette synagogue et l'ancienne vont coexister quelques temps.

En ce qui concerne l'inhumation, l'enterrement des Juifs à l'intérieur de la ville était d'abord interdit. Le cimetière doit donc être vraisemblablement aussi vieux que la communauté et donc dater également du XII^e siècle. La plus ancienne pierre découverte est celle d'une dame Foeglen, fille de Jonas, décédée le 3 Nissane 5414 (21 mars 1654). Les Juifs des villages environnants enterraient leurs morts à Haguenau. En sont témoins des pierres portant les noms de Kirviller (1668), de Fort-Louis (1711), de Surbourg (1712), de Soultz (1714), de Batzendorf (1725), de Roedern (1725), de Schirrhein (1747), de Hatten (1760) et Kurtzenhausen (1768) pour ne citer que celles datant d'avant 1800.

Pendant la Guerre de Trente Ans (1618-1648), en 1632, durant le siège de la ville de Haguenau par l'archiduc Léopold, les Juifs de la cité obtiennent la permission du Stettmeister Capito d'enterrer leurs morts dans un coin de son jardin situé entre la rue du Sel et le Marché au Grains.

En 1751, à la suite des inondations, la ville entreprend de creuser le canal de dérivation de la Moder. Une partie du cimetière est recouverte par une épaisse couche de terre provenant de ces travaux d'excavation. La partie restante est coupée du chemin qui y mène. Pour remédier à ce problème, on construit un pont sur ce canal. Ce pont, appelé "Judenbruck", débouche sur l'actuelle rue de la Torture. En 1766, une nouvelle demande pour l'agrandissement du cimetière est présentée au Conseil Municipal. Les Juifs exposent que le cimetière est devenu trop petit, surtout depuis les travaux de dérivation de la Moder, et qu'ils n'auront bientôt plus de place pour donner une sépulture à leurs morts. A côté du cimetière, en direction de Soufflenheim, se trouve un petit emplacement communal. La communauté israélite espérait l'obtenir du magistrat pour agrandir son cimetière. Ils argumentent que pour chaque Juif enterré, la communauté paye 1 florin à la ville. Le 10 décembre 1766, le Conseil accorde à la communauté israélite le terrain en question jugeant que celui-ci est stérile et incapable de produire la moindre chose.

Le cimetière ainsi agrandi est entouré d'une nouvelle palissade pour laquelle la ville fournit le bois en provenance de la forêt. En 1801, la palissade est remplacée par un mur, construit sans les fondations nécessaires, et qui sera rénové en 1874. Une pierre commémorative portant les noms des administrateurs y est apposée. On construit

également une petite maison pour la purification (Metaher-Haus) et un logement pour le gardien. En 1887, tous deux sont détruits. La communauté fait alors l'acquisition d'une maison en face du cimetière. Au nouveau local de purification, où une fontaine est installée, on adjoint un petit hall, lieu de rassemblement des fidèles lors des inhumations.

En 1794, après la bataille de Berstheim, 250 soldats de toutes les confessions, morts du choléra, sont enterrés dans le cimetière juif en cinq fosses délimitées par des bornes. L'emplacement existe toujours aujourd'hui, entouré d'une bordure.

Peu après, une remise en état assez importante du cimetière lui-même est entreprise : les pierres tombales étaient recouvertes de mousse, en partie renversées ou enfoncées et le cimetière quelque peu négligé. On redresse les pierres, leurs inscriptions sont renforcées et, ce qui était le plus urgent, elles sont numérotées et inscrites dans des registres d'inventaire. On compte alors 2.281 pierres tombales, ce qui donne une idée de l'étendue du cimetière (ces registres ont malheureusement disparus durant la seconde Guerre Mondiale).

Un autre agrandissement du cimetière a lieu en 1872. Cette fois, la ville cède gratuitement non seulement le terrain, mais elle fournit aussi des pierres provenant des anciennes fortifications fraîchement abattues, pour la construction de l'enceinte du cimetière. Elle vote même un crédit de 3.500 francs pour les frais.

Comme presque tous les cimetières d'Alsace, le cimetière juif de Haguenau a été saccagé pendant la Seconde Guerre Mondiale, d'autant plus que la "bataille de Haguenau" s'est déroulée en partie dans son enceinte. Les murs sont éventrés, la porte enfoncée, les monuments renversés, le sol labouré par des tranchées et couvert d'engins de guerre, le hall détruit, la maison du gardien sinistrée. Le cimetière sera remis en état autant que l'ont permis les destructions dont il avait fait l'objet. Le hall est restauré, la maison du gardien reconstruite. De nouveaux registres ont été établis, indiquant numéros et emplacements de toutes les tombes encore existantes.

Un monument à la mémoire des déportés, fusillés ou morts au champ d'honneur a été érigé. Il est inauguré le 26 septembre 1948. Dans les fondations du monument ont été déposés une urne contenant des cendres recueillies à Auschwitz et un parchemin où figure une inscription en hébreu et en français.

Dans les années 60, l'ouverture d'un second cimetière est évoquée, mais ce projet n'aboutira pas. Aujourd'hui, on compte plus de 3.200 tombes dans le cimetière juif, réparties en 24 sections.

Remise officielle des travaux d'inventaire du
cimetière israélite de Haguenau et mise en ligne
de ces données sur le site Internet de la Ville

Lundi 12 octobre 2015

Archives Municipales de Haguenau